



Communauté de Communes

Lomagne Gersoise

Territoire d'@ccueil et d'excellence

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2021

Faisant suite à la réunion de renouvellement de l'exécutif du conseil de communauté du 21 octobre dernier, consécutivement aux élections partielles sur la commune de Lectoure, les élus de la Lomagne Gersoise se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Mère pour procéder à la suite des procédures administratives liées à ce renouvellement.

Devant une assemblée nombreuse, Xavier BALLENGHIEN a rappelé aux membres du Conseil ses propositions de commissions pour la mise en œuvre la plus efficace des domaines d'intervention de la communauté de communes, avec notamment la mise en place de 2 nouvelles commissions pour anticiper le transfert des bâtiments scolaires (qui demandera un suivi spécifique du plan d'investissement de 4 M d'€ prévus) d'une part, et suivre les différentes politiques contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département et le Pays Portes de Gascogne d'autre part.

Traditionnellement, le conseil s'est à nouveau positionné sur les indemnités des élus et a approuvé la proposition du Président de diminuer son indemnité de 20 % pour compenser la création de ces nouvelles commissions.

Les différents représentants communautaires ont également été élus au SIDEL, au Pays PORTES de Gascogne, au SM3V (pour la gestion des milieux aquatiques du Gers).

Ce conseil s'est conclu par les premières décisions liées au transfert de la compétence des documents d'urbanisme avec l'instauration et le transfert de droit de préemption pour les communes de Gimbrède, Urdens, Paulilhac, Castéra-Lectourois, Pis et Miradoux (l'objectif étant que les communes restent décisionnaires chacune sur leur propre territoire).